



FAQ – CSI abandonne le titre d'Associé, Institut des banquiers canadiens (A.I.B.C.) au Canada

CSI abandonne le titre d'A.I.B.C. (au Canada).

À compter du 30 juin 2012, CSI ne décernera plus le titre d'Associé, Institut des banquiers canadiens (A.I.B.C.).

Pourquoi CSI abandonne-t-il ce titre?

CSI abandonne le titre d'A.I.B.C. au Canada, car il ne répond plus aux besoins des institutions bancaires canadiennes d'aujourd'hui. Il a également été déterminé que le titre d'A.I.B.C. ne répond pas aux exigences de la nouvelle vision de CSI en matière d'accréditation, ni aux normes de certification ISO 17024 de l'ANSI.

Pourquoi CSI modifie-t-il son processus d'accréditation?

- CSI a révisé ses normes d'accréditation.
- Il réexamine l'évaluation de l'apprentissage.
- Il procède à une restructuration, au moyen de révisions et de mises à jour des cours.
- Il atténue la confusion dans le secteur en rationalisant ses programmes.
- Il facilite le cheminement de carrière.

Quels sont les changements qui entrent en vigueur immédiatement?

Tous les cours exigés pour l'obtention du titre d'A.I.B.C. **au Canada** doivent être terminés d'ici **le 31 mars 2012**.

- Ce titre demeurera toujours un symbole d'accomplissement respecté. Les détenteurs du titre pourront continuer à l'accoler à leur nom sur leurs cartes professionnelles, dans leurs notes biographiques, etc. Les candidats qui ont obtenu ce titre le conserveront pour la vie, et l'on s'attend à ce que ceux qui utilisent ces lettres continuent à représenter le point de référence dans le secteur et se conforment aux plus hautes normes éthiques et professionnelles.
- **Le 1^{er} décembre 2010**, CSI retirera le titre d'A.I.B.C. (Canada) de son site Web; il ne sera donc plus possible de s'inscrire à ce programme.

Ce changement a-t-il une incidence sur le titre d'A.I.B.C. pour les marchés internationaux?

Non. CSI continuera de soutenir le titre d'A.I.B.C. sur les marchés internationaux, en tant que titre de compétence témoignant d'une vaste connaissance du secteur et permettant de poursuivre une carrière fructueuse dans les services financiers.



FAQ – CSI abandonne le titre d'Associé, Institut des banquiers canadiens (A.I.B.C.) au Canada

Je détiens le titre d'A.I.C.B. Quelles sont les options qui me sont offertes?

- a) Vous êtes autorisé à conserver le titre d'A.I.B.C. pour la vie. Si vous avez égaré votre certificat, vous pouvez en demander une réimpression auprès de CSI. Les frais de remplacement habituels s'appliquent.
- b) **J'ai terminé les cours du programme A.I.B.C., mais je n'ai pas encore fait ma demande d'obtention du titre. Est-il trop tard?**
Non, vous avez jusqu'au **30 juin 2012** pour demander l'obtention du titre.
- c) **Qu'en est-il des détenteurs du titre francophones?**
Les mêmes règles s'appliquent pour les détenteurs francophones et anglophones du titre d'A.I.B.C. – Voir a) et b) ci-dessus.

Je suis le parcours menant au titre d'A.I.B.C. et j'aimerais encore obtenir ce titre. Que dois-je faire?

Vous recevrez un courriel de CSI vous expliquant ce qu'il faut faire pour obtenir ce titre. Nous vous fournirons un lien vers une page Web spéciale, où vous pourrez vous inscrire aux cours qui ne sont plus offerts sur le site Web public. Toutes les inscriptions aux cours seront traitées au moyen d'un formulaire d'inscription et ne pourront plus se faire en ligne.

Quels cours sont touchés?

0920 Communication efficace
0915 Marketing
0910 Comportement humain dans l'entreprise
0930 Comportement et besoins financiers du consommateur
0950 Finances d'entreprise
0935 Introduction à la gestion financière des banques

Il sera toujours possible de s'inscrire aux cours figurant dans le cheminement de l'A.I.B.C. et qui ne sont pas retirés comme ceux-ci-dessus, mais ces cours ne pourront pas servir à l'obtention du titre d'A.I.B.C. après le 31 mars 2012.

Qu'arrive-t-il si je suis inscrit à l'un des cours ci-dessus? Quelles options me sont offertes?

Vous pouvez terminer vos cours. L'examen final de chacun des cours doit être réussi à l'expiration de votre période d'inscription ou le 31 mars 2012 – selon la première éventualité.



FAQ – CSI abandonne le titre d'Associé, Institut des banquiers canadiens (A.I.B.C.) au Canada

Quelle est la dernière date à laquelle je peux m'inscrire aux cours susmentionnés menant à l'obtention du titre d'A.I.B.C.?

La **date limite** pour s'inscrire aux cours suivants est le **31 mars 2011**.

0920 Communication efficace

0915 Marketing

0910 Comportement humain dans l'entreprise

0930 Comportement et besoins financiers du consommateur

0950 Finances d'entreprise

0935 Introduction à la gestion financière des banques

Puis-avoir droit à une prolongation?

Oui. Tous les étudiants ont la possibilité de demander une prolongation. Cependant, la période de prolongation du cours ne peut pas dépasser la date du **31 mars 2012**. Tous les étudiants auront droit à une période d'inscription d'un an, mais n'obtiendront pas nécessairement une période de prolongation d'un an. Veuillez noter que CSI n'accordera pas de rabais.

Qu'arrive-t-il si j'échoue un cours après avoir obtenu une prolongation?

Les étudiants qui ne peuvent satisfaire aux exigences du cours d'ici le **31 mars 2012** ne pourront plus recevoir l'Attestation de réussite correspondante, ni se voir décerner le titre d'A.I.B.C.

Recevrai-je mes Attestations de réussite?

Oui, si vous réussissez 3 cours d'un même domaine de connaissance *au plus tard le 31 mars 2012*, vous recevrez une Attestation de réussite.

Qu'arrive-t-il si j'ai moins d'un an d'expérience en services financiers et que j'ai l'intention de poursuivre le parcours menant au titre d'A.I.B.C.?

Vous devrez suivre le cours Projet d'intégration - A.I.B.C. (0997), qui compense pour une année d'expérience en services financiers.